

AR Prefecture

063-216300566-20230609-2023_29-DE
Reçu le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 09 juin 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois le vendredi 9 juin à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
02/06/2023

Absents ayant donné procuration : M. BONNET Christian représenté par M. DUGNAS Sébastien

Absent : M. GUILLY Philippe

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération
N°2023_29**

Objet :
**Mise en place de
la Sauvegarde
externalisée des
dossiers et de la
Gestion
Electronique des
Données**

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des services communs et de mutualisation, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez via le service Ressources et Moyens, a présenté une offre pour la mise en place d'une sauvegarde externalisée des dossiers et la Gestion Electronique des Données (GED) via le prestataire retenu « KOESIO » permettant une sécurisation de nos données contre les pertes et les malveillances.

Deux services sont proposés, à savoir :

- La solution ISI BACKUP (Sauvegarde externalisée)
- La solution ISI GED (Gestion Electronique des Données).

Monsieur le Maire présente la grille des tarifs qui est évolutive pour les deux solutions suivant le nombre de communes adhérentes.

Il demande l'avis du conseil municipal sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➔ Accepte la mise en place des deux solutions proposées (ISI BACKUP et ISI GED) ;
- ➔ Prend note que le tarif appliqué sera en fonction du nombre de communes adhérentes ;
- ➔ Charge M. le Maire d'en informer le service Ressources et Moyens de la CC ALF et le prestataire KOESIO.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 12/06/2023
et publication le 13/06/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

